

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de rassemblements de personnes avec diffusion de musique amplifiée

Moulins, le 02/04/2021

Dans le contexte sanitaire actuel, au regard de la possible tenue d'un événement de cette nature dans le département, Jean-Francis Treffel, préfet de l'Allier, interdit par arrêté préfectoral la tenue de tout rassemblement de personnes avec diffusion de musique amplifiée sur l'ensemble du territoire du département, à compter du vendredi 2 avril à 12h00 jusqu'au mardi 6 avril à 8h00.

**Contact presse** Bureau de la communication interministérielle

Tél: 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 Mél : pref-communication@allier.gouv.fr www.allier.gouv.fr

@Prefet03